

« La Francophonie et les Objectifs de Développement Durable »

Argumentaire d'aide à la formulation d'Objectifs de Développement Durable (ODD) relatifs à la culture

Rapport d'expertise • Philippe Chantepie



Juillet 2013



Initiative de Contribution de la Francophonie au processus des Nations Unies sur les Objectifs de Développement Durable (ODD)

ORGANISATION INTERNATIONALE DE
la francophonie



INSTITUT DE LA FRANCOPHONIE
POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
IFDD

« La Francophonie et les Objectifs de Développement Durable »

Argumentaire d'aide à la formulation d'Objectifs
de Développement Durable (ODD) relatifs à la culture

Projet de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) par son organe subsidiaire,
l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD)

OUVRAGE DIRIGÉ PAR :

M^{me} Fatimata DIA, directrice de l'IFDD (OIF)
M. Tounao KIRI, spécialiste de programme SN/CIDD (IFDD/OIF)

RAPPORT RÉDIGÉ PAR :

M. Philippe CHANTEPIE (France)

PHOTO DE LA COUVERTURE :

Photographies de l'Île Maurice. Crédit : Nadine GOUZÉE

CONCEPTION GRAPHIQUE :

N Pixel

Édité avec le soutien financier du ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement du Canada



Affaires étrangères, Commerce
et Développement Canada

Foreign Affairs, Trade and
Development Canada

Canada

ISBN : 978-2-89481-151-1

ISBN : 978-2-89481-152-8 (version électronique)

© Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD)

56, rue Saint-Pierre, 3^e étage

Québec (Québec), G1K 4A1, Canada

Téléphone : 418 692-5727

Télécopie : 418 692-5644

Courriel : ifdd@francophonie.org

Site Internet : www.ifdd.francophonie.org

IMPRIMÉ AU CANADA - Août 2013

Imprimé sur du papier contenant
100 % de fibres recyclées postconsommation.



Sommaire

Préambule	1
I	
État des lieux des acquis et des initiatives	3
1.1 Un développement politique et international régulier	3
1.1.1 Une double approche : la culture et le développement durable	4
1.1.2 Une synthèse en devenir : diversité culturelle et développement durable	4
1.1.3 Une construction conceptuelle en marche	4
– La diversité culturelle	5
– Droits humains culturels, « capacités » et développement durable	6
– La nouvelle approche de la culture : « <i>creative industries</i> »	6
– La dimension culturelle du processus du développement durable	6
1.2 Les acquis : un mouvement délicat de mise en œuvre	7
1.2.1 Une déclinaison opérationnelle contrastée	7
1.2.2 La dimension informationnelle en faveur du développement durable	7
1.2.3 Des <i>Agendas 21 Culture</i> déclinés aux échelons pertinents	8
1.2.4 Le développement par une nouvelle économie durable de la culture	8
II	
Prospective et enjeux stratégiques	9
2.1 Les patrimoines, le tourisme et le développement durable	10
2.1.1 La préservation des identités	10
2.1.2 Une pluralité de patrimoines liés au tourisme durable	11
2.2 L'enjeu stratégique du numérique, carrefour et écosystème de la diversité	12
2.2.1 Favoriser un espace francophone de biens communs informationnels	12
2.2.2 Favoriser un écosystème favorable à la diversité culturelle	13
2.3 Des politiques culturelles au service des diversités.	14
III	
L'enjeu stratégique de la culture pour le développement durable	15
3.1 La culture, porteuse de démocratie, d'interculturalité, de cohésion sociale et de nouvelles gouvernances notamment territoriales	16
3.2 L'accès à la culture, à l'éducation et à l'information, facteur du développement durable	16
3.3 Une question intellectuelle à poursuivre : de la « culture » aux droits et au sens humain du développement durable	17

IV

(Re)formulation d'Objectif de Développement Durable	19
4.1 Hypothèse 1 : la constitution d'un « ODD culture »	19
4.2 Hypothèse 2 : la constitution de « cibles culture » dans d'autres ODD pour porter humainement le développement durable	21
4.2.1 La culture dans l'éducation	21
4.2.2 L'accès aux TIC et aux savoirs	21
4.2.3 La transformation des comportements de consommation et de production pour les générations futures	22
4.3 Les partenariats stratégiques	22
4.3.1 L'UNESCO, partenaire privilégié	22
4.3.2 Des acteurs de la société civile	23

Préambule

«La culture prend des formes diverses à travers le temps et l'espace. Cette diversité s'incarne dans l'originalité et la pluralité des identités qui caractérisent les groupes et les sociétés composant l'humanité. Source d'échanges, d'innovation et de créativité, la diversité culturelle est, pour le genre humain, aussi nécessaire que l'est la biodiversité dans l'ordre du vivant. En ce sens, elle constitue le patrimoine commun de l'humanité et elle doit être reconnue et affirmée au bénéfice des générations présentes et des générations futures.»

Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, 2 novembre 2001

La *Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle*¹, dans son article premier, affirme la synthèse fondamentale entre les enjeux de la culture, soit l'essence de notre humanité et les enjeux du développement durable auxquels elle s'incorpore .

Au début du millénaire, un double processus – l'un en faveur de la diversité culturelle et du multilinguisme, l'autre en faveur du développement durable – trouve une forme de synthèse internationale sous une ombrelle commune : la « diversité [culturelle] s'incarne dans **l'originalité et la pluralité des identités** qui caractérisent les groupes et les sociétés composant l'humanité ».

La culture est donc « pour le genre humain, aussi nécessaire qu'est la biodiversité dans l'ordre du vivant ». Ainsi, comme patrimoine commun, la diversité culturelle et linguistique « doit être reconnue et affirmée **au bénéfice des générations présentes et futures** ».

Près d'une décennie après le *Sommet de la Terre*, penser et, plus encore, mettre en œuvre aux plans mondial, national, infranational et local, collectivement comme individuellement, les politiques, les actions, les comportements en faveur du développement durable ne peut se concevoir sans cette synthèse nécessaire entre l'humain – la culture – et son environnement. Dès lors, un profond renouvellement de leurs interactions, en particulier par les comportements, les modes de consommation et de production durables ainsi qu'un accès plus large à l'éducation se trouvent placés au cœur des dynamiques en faveur du développement durable.

Cependant, c'est sans cette dimension culturelle que l'enjeu du développement durable s'est conçu longtemps. En effet, la diversité culturelle a été principalement tenue pour un enjeu économique. Plus précisément, en considérant que « la culture n'est pas une marchandise » elle a été tenue à l'écart des enjeux du développement durable. Mais depuis la dernière décennie, le fait d'avoir placé la culture au cœur de la croissance à travers des notions comme « la créativité », « l'économie de l'immatériel », etc., a modifié ces frontières et a permis de retisser un lien fort entre diversité culturelle, culture et développement durable.

1. UNESCO, Déclaration universelle pour la diversité culturelle, 2001. [<http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001271/127162f.pdf>]

La dimension culturelle, d'abord considérée comme un obstacle au développement, ensuite par une partie des pays du Nord comme justifiant une exclusion des logiques commerciales, participe seulement depuis peu à une approche holistique, adaptée à une compréhension du développement durable.

La culture et les langues – qui, par nature, sont de diversité et de pluralisme – sont fondamentalement parties prenantes des enjeux du développement durable. La prise de conscience de ces enjeux n'est pas seulement le fruit d'une connaissance objective que l'environnement rencontre après plusieurs siècles d'un mode de consommation et de production peu soucieux des ressources et des effets économiques et sociaux qu'il peut induire à long terme. Cette prise de conscience s'établit lentement sur un faisceau de questions environnementales, économiques, sociales qui concernent, au-delà du mode de consommation et de production, les modes de développement économique, social et culturel passés, leurs trajectoires historiques, leurs sens et, finalement, le niveau de souci accordé à l'humain dans ce développement.

C'est à ce même tournant du millénaire que l'ONU reconnaît la culture à la fois comme facteur du développement et de la réalisation des Objectifs du Millénaire, déclarant :

« Nous savons que toutes les cultures et toutes les civilisations apportent à l'humanité une contribution enrichissante. Nous insistons sur l'importance que revêt la culture en tant que facteur du développement et sur ce qu'elle apporte à la réalisation des Objectifs du Millénaire. »²

Une telle liaison reste pourtant en débat, prise entre une approche théorique aux fondations plurielles et incertaines, des actions qui pourraient être encore développées, des initiatives qui pallient l'absence de prise en compte de la dimension culturelle dans le processus du développement durable.

Or, la liaison – diversité culturelle et linguistique / développement durable – est à la croisée des principes fondamentaux d'un certain nombre d'États dans le concert international et d'une orientation possible de la démarche à laquelle l'Organisation internationale de la Francophonie a déjà participé et peut encore contribuer dans le processus de négociation par la formulation d'ODD à approuver par l'Assemblée Générale des Nations unies en 2013 pour être engagés dans le processus post-2015 des OMD.

Elle implique un partenariat stratégique avec d'autres agences – en tout premier lieu avec l'UNESCO –, mais encore avec des acteurs parmi les plus actifs de la société civile tous dans des démarches infranationales en faveur de la culture et du développement durable.

2. Résolution adoptée par l'Assemblée Générale, 65/1. *Tenir les promesses : unis pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement.* A/RES/65/1, 19 octobre 2010.

I

État des lieux des acquis et des initiatives

«J'ai toujours pensé que l'homme, c'est-à-dire la culture, était au commencement et à la fin de Développement»

L.S. Senghor, Notre Librairie, n° 81, 106.

«L'homme est à l'origine du développement; il en est aussi la fin.»

Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles, Conférence mondiale sur les politiques culturelles. Mexico, 26 juillet - 6 août 1982

«La culture prend des formes diverses à travers le temps et l'espace. Cette diversité s'incarne dans l'originalité et la pluralité des identités qui caractérisent les groupes et les sociétés composant l'humanité. Source d'échanges, d'innovation et de créativité, la diversité culturelle est, pour le genre humain, aussi nécessaire que l'est la biodiversité dans l'ordre du vivant. En ce sens, elle constitue le patrimoine commun de l'humanité et elle doit être reconnue et affirmée au bénéfice des générations présentes et des générations futures.»

Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, 2 novembre 2001

Les acquis, en faveur d'une relation forte entre diversité culturelle et linguistique, d'une part, et développement durable, d'autre part, se développent, en particulier au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie qui a unifié développement, culture, développement durable, posant du coup les bases d'une vision synthétique de l'avenir.

1.1 Un développement politique et international régulier

Sur le plan des relations multilatérales, dans les processus de négociations ouverts depuis le Sommet de la Terre, la Francophonie a joué sa mission de représentation d'une coopération culturelle et linguistique originale, associant pays du Sud et du Nord.

Le principal acquis s'observe sur ce terrain. Dans la combinaison de ses principes fondateurs, la Francophonie a développé la reconnaissance des enjeux culturels puis de plus en plus, celle du développement, notamment le développement durable. Ces efforts de prise de conscience collective ont permis de modifier l'idée dominante passée selon laquelle les difficultés rencontrées par le développement pouvaient résulter de différences culturelles.

La promotion de la diversité culturelle et linguistique est donc de plus en plus perçue comme un facteur de développement et de développement durable. L'articulation entre culture et le développement durable n'a fait que progresser.

1.1.1 Une double approche : la culture et le développement durable

L'intégration de la dimension culturelle comme partie prenante du développement est déjà ancienne (Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles, 1982³). Elle exprime la continuité d'une politique et de l'action de l'Organisation internationale pour la Francophonie, qui n'a cessé de reposer sur la réaffirmation régulière des principes associant culture au développement durable. Posés au Sommet des Chefs d'État et de gouvernement de Hanoï de 1997, ces principes sont rappelés au Sommet de Moncton de 1999, puis à la Conférence ministérielle sur la culture, à Cotonou en 2001, et au Sommet de Beyrouth de 2002.

Cette position identitaire de l'OIF accompagne donc le processus onusien en faveur du développement durable. Elle contribue à l'intégration des deux concepts puisque la prise en compte par la Francophonie de la question de l'environnement lui précédait. Ainsi, s'était-elle développée lors du Sommet de Dakar de 1989, puis à la Conférence ministérielle de Tunis de 1991.

La double approche – culture / développement, puis développement durable – est donc un élément essentiel et spécifique de l'OIF à mesure que les enjeux du développement durable ont pris institutionnellement corps et au moins depuis le *Sommet de la Terre* de Rio en 1992.

Culture, – Environnement – Développement durable se sont combinés dans des démarches de reconnaissance et d'actions de l'OIF pour former une approche globale du développement, de son caractère durable, de la prégnance des questions culturelles, linguistiques et d'éducation parce que l'ensemble de ces démarches considère la finalité humaine du développement.

1.1.2 Une synthèse en devenir : diversité culturelle et développement durable

L'inscription de la culture dans la question du développement durable n'a pas cessé d'être poursuivie et soutenue par la Francophonie dans ses propres agendas, mais aussi dans les agendas internationaux, en particulier ceux de l'ONU.

Cette dimension culturelle est ainsi établie dans la *Déclaration universelle sur la diversité culturelle de l'UNESCO* de 2001 comme dans la *Déclaration de Johannesburg* de 2002. Elle est au cœur de l'instrument international qu'est la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* de 2005. La Francophonie a trouvé une première réalisation forte, associant culture surtout, mais aussi développement.

Les acquis de plus d'une décennie de travaux de l'OIF sont devenus bien réels sous une pluralité de formes de reconnaissance internationale – politique, sociale, juridique. Et le principal acquis appartient au rôle de la Francophonie pour la prise de conscience internationale de la question culturelle comme possible partie prenante du développement durable.

Au final, la reconnaissance de la culture comme possible quatrième dimension du développement durable progresse à travers un corpus théorique divers et des expériences concrètes, en particulier dans le domaine du patrimoine naturel et culturel.

1.1.3 Une construction conceptuelle en marche

Développement, développement durable, d'un côté; culture, développement culturel, diversité culturelle, de l'autre, s'ancrent l'un dans l'autre pour exprimer l'évolution contemporaine des enjeux, ceux que la Francophonie prend en compte.

3. Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles, Conférence mondiale sur les politiques culturelles, Mexico City, 26 juillet - 6 août 1982. [http://portal.unesco.org/culture/fr/files/12762/11295422481mexico_fr.pdf/mexico_fr.pdf]

Pour le développement durable, la diversité culturelle est l'un des maillons qui mérite une attention intellectuelle et politique plus grande depuis l'analyse fondatrice de Jon Hawkes.⁴ Plusieurs axes de réflexion peuvent depuis justifier la prise en compte de la dimension culturelle dans la démarche ouverte depuis 1992, voire depuis la publication du Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU, présidée par Madame Harlem Brundtland, en avril 1987.⁵

Aussi, l'UNESCO et l'OIF se sont engagées dans cette direction, en particulier dans la période récente dans la perspective post-2015 des OMD, en redonnant à la culture, à la diversité culturelle, au plurilinguisme, ainsi qu'au pluralisme des médias ou à l'accès aux TIC, toute leur importance⁶.

La diversité culturelle

Le chemin en faveur de la diversité culturelle, finalisée par la Convention de l'UNESCO en 2005, est un atout central pour justifier de la dimension culturelle dans la question du développement durable.

La diversité culturelle est en effet tenue pour un but en soi, mais fait paraître qu'il s'agit d'une question de «durabilité». De la protection et de la promotion de la diversité culturelle actuelle dépendent en effet la diversité culturelle pour les générations futures, et d'ores et déjà de l'interculturalité, de l'enrichissement mutuel des cultures et de leurs expressions. Elle peut s'appuyer sur la *Déclaration universelle sur la Diversité culturelle* de 2001⁷.

Sous cet aspect, la construction du lien entre culture et développement durable implique de développer leur mise en relation sur une double thématique :

- L'écosystème de développement et de préservation des cultures appelle la mise en œuvre d'une analyse en matière de biodiversité, d'autant plus nécessaire que les marchés mondiaux de production et surtout de diffusion culturelle sont en mesure de contribuer à l'extinction des cultures et de la diversité linguistique. Or cette analyse demeure souvent formelle bien que les modèles scientifiques d'analyse de la biodiversité puissent s'appliquer en bonne partie à la diversité culturelle. De plus, cette relation a déjà été prise en compte internationalement⁸;
- L'écosystème de développement des cultures et des langues et de leur diversité suppose de veiller à chaque étape au maintien des caractères de la diversité : pluralité, disparité, équilibre des expressions. Cet écosystème implique des politiques favorables non seulement à une appropriation par les peuples de leurs cultures sur les plans patrimoniaux, mais aussi sur les plans économiques pour leur diffusion et évite les logiques de désaffectation culturelle locale, traditionnelles, spécifiques, etc., au profit d'une logique de mondialisation industrielle de la culture. En particulier, dans une économie mondiale marquée par une croissance des échanges, les maillons de la distribution et de la diffusion impliquent d'être protégés des logiques de concentrations et permettent de voies indépendantes, garantes d'une production et d'une création libres.

Cet aspect conceptuel des relations entre culture et développement culturel ne peut qu'impliquer la mise en œuvre effective de la Convention sur la promotion de la diversité culturelle, à travers des mécanismes contraignants pour les échanges culturels marchands et de soutien pour la préservation des patrimoines culturels et des échanges culturels non-marchands.

4. Jon Hawkes, *The Fourth Pillar of Sustainability: culture's essential role in public planning*, Common Ground P/L, Melbourne, 2001. [[http://community.culturaldevelopment.net.au/Downloads/HawkesJon\(2001\)TheFourthPillarOfSustainability.pdf](http://community.culturaldevelopment.net.au/Downloads/HawkesJon(2001)TheFourthPillarOfSustainability.pdf)]

5. Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU [<http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N87/184/67/IMG/N8718467.pdf?OpenElement>]

6. Voir, par exemple : Colloque international « Culture – Développement durable », OIF, nov. 2012 ; UNESCO, Déclaration de Hangzhou, 15 mai 2013 ; etc.).

7. Déclaration universelle sur la diversité culturelle, UNESCO, 2001. [<http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001271/127162f.pdf>]

8. *L'avenir que nous voulons*. [197]

Droits humains culturels, « capacités » et développement durable

Une autre approche des liens entre culture et développement durable mérite notre attention, tant elle se détache de la dimension purement économique aussi bien du développement durable que de la diversité culturelle : la reconnaissance et la mise en œuvre de politiques et d'actions fondées sur la reconnaissance de « droits à la culture » comme partie prenante des droits de l'homme et du développement.

Sur ce registre qui met en avant la finalité humaine du développement durable et la question du sens, un double fondement peut être mis en avant :

- Les analyses intellectuelles de « la complexité », portées notamment par Edgar Morin, qui travaillent à une compréhension holistique du développement durable et des conditions dans lesquelles l'humanité et son développement peuvent s'harmoniser ; mais aussi, celles d'Amartya Sen en faveur d'une compréhension de l'humanité, qui souligne la nécessité du développement des « capacités »⁹ comme condition et finalité du développement humain, au-delà du seul accès aux *commodities*, mais aussi de réalisation du développement durable, lequel requiert donc l'accès à l'éducation, la sortie de la pauvreté, l'autonomisation des femmes, etc.
- De façon parallèle, la *Déclaration universelle sur la diversité culturelle de l'UNESCO* de 2001 ouvre la perspective d'un développement fondé sur les droits de l'homme à la fois garants de la diversité culturelle, en particulier des minorités et peuples autochtones, et prolongés par la reconnaissance de « droits culturels », partie intégrante des droits de l'Homme et nécessaires à la diversité culturelle.¹⁰

La nouvelle approche de la culture : « *creative industries* »

L'analyse économique de la culture depuis le début des années 2000 a mis en valeur les notions de « créativité » et d'« industries créatives », souvent associées à une analyse territoriale des « villes créatives ». Ces perceptions de la culture sont largement fondées sur l'hypothèse que la créativité est au cœur d'une croissance fondée sur l'économie de l'immatériel, en particulier le capital humain, la propriété intellectuelle, et que la créativité prend sa source dans les arts et la culture.

La liaison avec le développement durable, ce type d'analyse consiste à établir que la créativité est un ressort de la croissance économique présente et future, en particulier en se fondant sur des actifs immatériels (capital humain, propriétés intellectuelles, modes de production et d'organisation, etc.). Elle peut s'appuyer sur les hypothèses suivantes :

- la première, déjà mise à jour, cherche à établir que les patrimoines – matériels, immatériels surtout –, les savoir-faire et, plus largement, les actifs immatériels sont les vecteurs les plus efficaces de la créativité ; elle implique donc une relation directe entre le patrimoine et les conditions de sa préservation, d'une part, et le vecteur de croissance que serait la créativité, d'autre part ;
- la seconde établit que les conditions de la créativité ne sauraient se résoudre dans une conception étroite de la culture, mais au contraire qu'elle justifie une analyse holistique qui regarde l'éducation, les modes de transmission, les phénomènes territoriaux, l'inclusion sociale, etc.

La dimension culturelle du processus du développement durable

Au fondement de la culture comme dimension nécessaire du développement durable émerge progressivement une approche holistique, globale et transversale de la culture comme facteur du développement durable.

9. cf. A. Sen, *Commodities and Capabilities*, 1985, Oxford, Elsevier Science Publishers.

10. *Déclaration universelle sur la diversité culturelle*, UNESCO, 2001. [art. 4 et 5]
[<http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001271/127162f.pdf>]

Pareille analyse est déjà nécessaire pour expliquer les difficultés à formuler des ODD, Objectifs du Millénaire et l'Agenda 21, fondés sur la culture, en faisant abstraction des niveaux d'éducation et de culture, et en faisant l'économie d'une nécessaire culture propre à appréhender les enjeux du développement durable, capable de rendre possible la prise de conscience de ces enjeux et de jouer sur les comportements.

Ce qui manque dans ce cas de figure est précisément la dimension culturelle du développement durable, dimension culturelle, non pas seulement entendue comme un champ particulier d'activités, mais comme la dimension humaine du développement durable.

Quels que soient les soubassements théoriques retenus à l'appui d'une quatrième dimension du développement durable, leur mise en cohérence demeure une fragilité pour l'avancement d'un Objectif de Développement Durable en tant que tel. Or la culture est foncièrement nécessaire à la dimension des enjeux environnementaux pour connaître, saisir et respecter l'écosystème et y placer le développement, en particulier le développement humain. Sans cette dimension culturelle, le système de valeurs global n'accorde pas aux conditions des ODD les poids nécessaires : le patrimoine, les savoirs, les diversités, la temporalité.

1.2 Les acquis : un mouvement délicat de mise en œuvre

Parallèlement à l'action politique, sous l'impulsion du *Cadre stratégique décennal* notamment, la Francophonie a mis en place ou a réorienté une partie de son action pour associer plus fermement la dimension culturelle à l'enjeu du développement durable.

1.2.1 Une déclinaison opérationnelle contrastée

Les initiatives institutionnelles et pratiques mentionnées et sans être exhaustives – en dépit parfois de l'insuffisance des moyens – sont le soubassement ou le prolongement de la prise de conscience de la dimension culturelle du développement durable.

Pour autant, axées le plus souvent sur des objectifs spécifiques précis, ces mêmes initiatives ne manifestent que difficilement les enjeux de la dimension culturelle du développement durable, même si chacune d'elles y contribue. Nécessité d'une institution spécifique, de programmes d'actions dédiés et structurants, de visibilité sur les aspects des actions et programmes les plus en lien avec le développement durable ? L'ensemble des dispositifs ne paraît pas encore à la mesure du défi consistant à lier culture et développement durable.

1.2.2 La dimension informationnelle en faveur du développement durable

C'est plus indirectement, donc le plus souvent hors du champ direct de la préservation et du développement de la culture et de la diversité culturelle, que l'action de la Francophonie semble avoir fonctionné le mieux. La culture est moins le lieu de prise de conscience du développement durable que ne le sont les dimensions éducative, informationnelle, scientifique, technique à travers de nombreuses initiatives.

À ce titre, parmi les acquis, il faut compter sur le Plan d'action en vue de l'insertion de la Francophonie et de ses États dans la société de l'information, plan axé sur la démocratisation de l'accès aux TIC, en particulier pour la promotion culturelle, notamment par les contenus et services locaux (Fonds francophone des inforoutes jusqu'à l'Agence universitaire francophone pour les contenus scientifiques francophones mobilisés en matière de formation, de plate-forme, de

coopération de recherche, etc.). La prise en compte des TIC dans l'éducation est aussi une connexion nécessaire au rôle que la culture peut jouer dans la prise de conscience du développement durable, l'éducation étant un Objectif de Développement Durable¹¹.

1.2.3 Des Agendas 21 Culture déclinés aux échelons pertinents

L'Agenda 21 négligeait la dimension culturelle depuis 2004. C'est la raison pour laquelle, à côté de celui-ci s'est développé, tant auprès des collectivités infranationales que de la société civile, le complément indispensable des *Agendas 21 de la culture*.

Parmi nombre d'initiatives en faveur du développement durable, la démarche lancée en 1992 des *Agendas 21*, autant de plans d'action pour le XXI^e siècle visant la mise en œuvre du développement durable, est l'une de celles qui pouvait apparaître la plus fructueuse et porteuse d'avenir à l'égard de la culture et par la culture. En effet, la déclinaison sur la dimension culturelle – les *Agendas 21 de la culture* – a permis une dissémination à des échelons locaux pertinents en s'appuyant sur des initiatives d'acteurs territoriaux tout autant qu'institutions culturelles, capables d'associer acteurs publics et acteurs privés.

Ainsi l'*Agenda 21 de la culture du Québec* fait figure de modèle parce qu'il résulte de forums ouverts à tous les secteurs de la société et s'est efforcé à la fois d'embrasser un vaste champ d'actions et de s'assurer de leur caractère opérationnel. Les relais de cette démarche sont nombreux à des échelons très différents : régions, villes, institutions, associations, ... le plus souvent marqués par une fabrique d'inventions de nouveaux modes de gouvernance, participatifs et délibératifs.

Une mise en réseau des initiatives s'est parfois développée pour un mutuel bénéfice d'une diffusion et capitalisation de bonnes pratiques. Elle concerne un petit nombre d'acteurs territoriaux ou associatifs actifs qui participent à la diffusion de la démarche, mais elle est souvent restreinte à des niveaux nationaux, infranationaux, régionaux, municipaux, donne lieu à peu de visibilité, pourtant indispensable au développement de cette démarche, et met peu en valeur les actions concrètes susceptibles d'être parangonnées et reprises.

1.2.4 Le développement par une nouvelle économie durable de la culture

L'action de l'POIF en faveur du développement économique, en particulier du domaine culturel et créatif, constitue une base pérenne pour associer diversité culturelle et développement durable. Elle est en effet fondée sur une approche de soutien de l'écosystème des industries culturelles et créatives en particulier dans les pays du Sud.

Au soutien du développement des politiques en faveur des industries culturelles, il s'agit notamment pour les pays francophones du Sud de disposer d'outils de promotion de la création, la production, la distribution et la diffusion des biens et services culturels, mais surtout de constituer ou conforter le développement d'entreprises culturelles. Celui-ci ne poursuit pas seulement le développement économique, mais aussi le développement social, à des échelons national comme local.

Si les conditions d'une mise en œuvre pérenne et pertinente sont réunies pour mieux prendre en compte la diversité des objectifs – développement durable, lutte contre la pauvreté, égalité homme/femme, éducation, gouvernance participative –, l'action en faveur des industries culturelles et créatives participe à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD). C'est dans cette mesure que les travaux de l'UNESCO sont devenus féconds.¹²

11. cf. XI^e Sommet de la Francophonie, 28 et 29 novembre 2006, Déclaration de Bucarest. [<http://www.inforoutes.francophonie.org/doc/txt-reference/decl-bucarest-2006.pdf>]

12. UNESCO, Déclaration de Hangzhou, *Mettre la culture au cœur des politiques de développement durable*, 17 mai 2013. [<http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/CLT/pdf/FRDeclarationdeHangzhou20130517.pdf>].

II

Prospective et enjeux stratégiques

«La Francophonie doit tenir compte des mutations historiques et des grandes évolutions politiques, économiques, technologiques et culturelles qui marquent le XXI^e siècle pour affirmer sa présence et son utilité dans un monde respectueux de la diversité culturelle et linguistique, dans lequel la langue française et les valeurs universelles se développent et contribuent à une action multilatérale originale et à la formation d'une communauté internationale solidaire.»

La Charte de la Francophonie, 2005

Les éléments porteurs d'avenir dans le domaine culturel en vue d'une meilleure prise de conscience que la culture constitueraient une 4^e dimension du développement durable ou bien un vecteur majeur de celui-ci sont contrebalancés par des facteurs contraires comme la mondialisation des échanges, l'emprise des pays du Nord sur les industries culturelles, le caractère secondaire de la diversité culturelle par rapport à d'autres Objectifs de Développement Durable.

Cependant, deux domaines principaux bénéficient de facteurs de développement puissants – le numérique et le patrimoine, ce dernier, tant parce que sa dimension immatérielle est mieux prise en compte que parce qu'il est au cœur du développement économique à travers les dynamiques touristiques. Ils peuvent donc réunir des consensus d'approches entre les différents États-membres de l'OIF, voire au-delà. En effet, parmi l'ensemble des éléments essentiels de la culture – y compris entendue au sens large – les patrimoines ne cessent d'être centraux en matière d'identités sociales comme de développement économique, tandis que la mutation sociotechnique du numérique ne peut que transformer la place, la formation, l'accès, les usages des cultures. De plus, des politiques en faveur de la créativité sur l'ensemble de la planète se sont développées.

La diversité culturelle, patrimoine commun de l'humanité, implique donc de former les conditions de son renouvellement par des politiques et actions publiques (nationales et locales) en faveur de la créativité. Elles sont donc assignées à la création de conditions de production (formation, gouvernance, mécanismes financiers...) de nature à favoriser la création, la production et la diffusion de biens et de services culturels comme d'information pour s'assurer d'une information pluraliste. Cette approche est bien établie par l'UNESCO¹³.

La diversité n'est pas seulement à regarder d'un point de vue de la protection et de la préservation d'un patrimoine commun, mais tout autant comme un catalyseur puissant de créativité, de reconnaissance des identités culturelles au sein des États, de renouvellement de la diversité des expressions artistiques et culturelles, du caractère vivant des patrimoines immatériels, mais encore à l'origine du développement de nouvelles économies et modèles économiques innovants. Toutes ces caractéristiques en voie d'être reconnues universellement n'enlèvent rien au fait que la culture est une condition et une fin du développement humain.

13. Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, 2 novembre 2001, [\[http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001246/124687f.pdf\]](http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001246/124687f.pdf)

Or la Francophonie, par la diversité de ses membres, les principes qui la fondent et qui assurent une cohésion d'approche forte et d'influence, est appelée à poursuivre ses démarches en faveur de la dimension culturelle du développement durable à travers le déploiement rapide du numérique. Il est en effet à la conjonction possible, d'une part, de plusieurs Objectifs de Développement Durable, et d'autre part, d'un grand nombre d'actions de l'OIF.

Le caractère inéluctable de la révolution numérique place le croisement entre culture et développement durable sur une tendance forte et sur des enjeux de moyens termes, mais aussi sur des questions sociales et politiques présentes particulièrement importantes : accès à l'éducation, lutte contre la pauvreté, égalité homme/femme, nouvelles gouvernances, accès aux ressources, diversités, développement économique (entrepreneuriat), etc.

Sur cette double base, l'articulation entre culture et développement durable peut être renforcée.

2.1 Les patrimoines, le tourisme et le développement durable

La liaison entre développement durable et culture est sans doute la plus forte dans le domaine du patrimoine et du tourisme culturel. *L'avenir que nous voulons* a d'ailleurs admis que « *le bien-être économique, social et physique et la préservation du patrimoine culturel de nombreuses personnes, notamment les pauvres, sont directement tributaires des écosystèmes* ». ¹⁴

La participation du patrimoine au développement durable est plurielle et ne se résume pas au seul patrimoine culturel.

2.1.1 La préservation des identités

Dès la *Déclaration de Rio* sur l'environnement et le développement, le lien entre culture et patrimoines est posé, en particulier parce que le développement durable doit pouvoir s'appuyer sur la préservation des identités, cultures, pratiques traditionnelles, les plus à même de jouer un rôle en faveur de la gestion de l'environnement. ¹⁵

L'apport du patrimoine au développement durable et de celui-ci au patrimoine est d'abord fait de la pluralité et de la diversité des identités culturelles, des savoirs, des pratiques qui sont des vecteurs du développement durable en préservant des modes de production et de consommation adaptés aux patrimoines, que celui-ci soit artificiel ou culturel, mais aussi naturel.

Ce lien est déterminant parce qu'il est en mesure d'assurer les identités culturelles dans leurs originalités et donc parce qu'il est un réel facteur d'identité pour les populations concernées, mais encore parce qu'il forge des patrimoines à fortes identités, susceptibles de contribuer à la richesse du patrimoine commun. Il constitue l'un des ressorts majeur (de 25 % à 60 %) des justifications du tourisme mondial¹⁶, soit la première industrie mondiale qui est en progression continue durant la dernière décennie et qui est appelée à croître de façon importante. En effet, le tourisme culturel est

14. Résolution 66/288. *L'avenir que nous voulons*. [30] [http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/66/288]

15. *Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement*, 1992. – « Principe 22 - Les populations et communautés autochtones et les autres collectivités locales ont un rôle vital à jouer dans la gestion de l'environnement et le développement du fait de leurs connaissances du milieu et de leurs pratiques traditionnelles. Les États devraient reconnaître leur identité, leur culture et leurs intérêts, leur accorder tout l'appui nécessaire et leur permettre de participer efficacement à la réalisation d'un développement durable. » [<http://www.un.org/french/events/rio92/rio-fp.htm>]

16. L'Organisation Mondiale du Tourisme, *UNWTP Tourism Highlights*, 2011 Edition (Madrid, 2011)

porté par le développement de classes moyennes en volume et en revenus significatifs dans les pays émergents (Brics), et ce, sur une moyenne période, capable d'offrir une plus grande diversification des destinations, ce qui est favorable aux pays en développement.

2.1.2 Une pluralité de patrimoines liés au tourisme durable

Le tourisme et la part du tourisme culturel sont les composantes majeures de la première activité économique mondiale. Ils constituent une opportunité économique importante pour les pays du Nord comme pour les pays du Sud.

Le développement de l'attractivité touristique est à la fois un facteur de développement économique pour l'ensemble de la planète, pourvu que les variétés du patrimoine y soient valorisées, en tout premier lieu les patrimoines immatériels. Cependant, le déploiement du tourisme ne constitue pas en soi un gage de développement durable s'il ne prend pas en considération la diversité culturelle, linguistique, ethnique, leur nécessaire respect en vue de participer à l'amélioration du bien-être des populations concernées.

Une approche respectueuse d'un tourisme favorable à l'interculturalité, au développement économique et à la diversité culturelle doit donc être constituée en relation avec les Objectifs de Développement Durable et, au premier chef, à travers le principe de respect des identités culturelles.¹⁷

Il est donc indispensable de s'appuyer sur les avancées de *Rio + 20* pour marquer dans le futur des plans d'action la prise en compte du développement durable du tourisme comme partie d'un ODD culture qui puisse s'étendre au patrimoine et au milieu naturels.¹⁸ Au-delà, le tourisme durable est à la croisée des autres dimensions du développement durable : l'environnement, l'économie et le social.

Au-delà de la dimension économique, à l'intérêt financier de développer le tourisme durable en particulier pour les pays du Sud, l'un des enjeux majeurs est l'inclusion économique et sociale des populations, notamment à travers la formation et le développement d'entreprises, et surtout à travers des formes de développement de l'économie solidaire autour du tourisme durable.

Sur la dimension sociale du développement, l'écotourisme peut participer à l'accès à l'éducation, à l'autonomisation des femmes et à la lutte contre la pauvreté s'il est employé comme moyen d'accroître les « capacités » des individus, en évitant les phénomènes d'acculturation du tourisme mondial, par une attention portée aux populations locales, à leurs savoir-faire et à leurs identités culturelles.

Aux patrimoines culturel, naturel et humain s'ajoute la prise en compte du développement des identités dans les phénomènes d'urbanisation ou de métropolisation qui peuvent être des vecteurs de pauvreté et d'acculturation des populations nouvelles. Aussi la dimension urbaine des patrimoines est-elle essentielle au développement durable des territoires dans leur ensemble. À cet effet, les *Agendas 21 Culture* constituent des points d'appui précieux, d'une part, en faveur des quartiers historiques dans le cadre de la rénovation urbaine, et d'autre part, pour l'extension urbaine à travers les préoccupations de « villes apprenantes ».¹⁹

17. L'avenir que nous voulons. « *Améliorer le bien-être des peuples et des communautés autochtones, d'autres populations locales et traditionnelles et des minorités ethniques en reconnaissant et en appuyant leur identité, leur culture et leurs intérêts, et éviter de mettre en danger leur patrimoine culturel, leurs pratiques et leurs savoirs traditionnels, en préservant et en honorant les approches non commerciales qui contribuent à éliminer la pauvreté* » [58 j]

18. L'avenir que nous voulons. [130 et 131]

19. Idem [138]

La dimension offerte par le tourisme durable ouvre donc la possibilité de mise en œuvre d'approches résolument orientées sur le développement durable, et ce, à des échelons territoriaux très divers (États, régions, communes, sites), en s'appuyant sur la participation des acteurs et en favorisant des démarches parallèles (éducation, lutte contre la pauvreté, etc.).

Les enjeux culturels patrimoniaux à l'égard du développement durable sont donc multidimensionnels, mais surtout d'ordre humain. Il s'agit notamment de rétablir une justice dans la diversité des patrimoines à l'échelle de la planète, en particulier par la valorisation des patrimoines immatériels contributeurs du développement durable, et plus largement en les articulant avec les objectifs de diversité culturelle.

Les objectifs relatifs au tourisme durable et la conservation des patrimoines concernent aussi les modes de production et de consommation durables dans le cadre des projets d'aménagement de territoires durables, d'initiatives architecturales créatrices des patrimoines urbains et naturels de demain.

2.2 L'enjeu stratégique du numérique, carrefour et écosystème de la diversité

La Francophonie a commencé à prendre en compte très tôt l'enjeu numérique²⁰ en dépit des fortes disparités de situation de ses membres, en matière d'infrastructures d'accès, d'éducation, d'usages, etc. Si tout laisse à penser que le développement continu et rapide du numérique – technologies d'accès, développement des usages, poids économique – va se poursuivre dans les prochaines décennies pour former l'essentiel de notre système sociotechnique culturel et une large part des économies, l'accès aux infrastructures demeure majeur et s'inscrit dans les perspectives de « *L'avenir que nous voulons* ». ²¹

Le développement de la Société de l'information par le biais des technologies numériques de communication (internet, téléphonie mobile, *informatique dans les nuages*...) ne constitue donc plus seulement une opportunité, mais une nécessité pour l'accès et la production de l'information, la préservation, voire la croissance de la diversité culturelle et des formes d'interculturalité, de même qu'elle participe à l'émergence d'une société démocratique renouvelée. Le numérique contribue donc, dans une large part, à l'évolution culturelle tant en production qu'en diffusion et en ouverture aux citoyens ainsi qu'à la question de la diversité culturelle.

Pour la Francophonie, l'enjeu numérique est stratégique et identitaire à plusieurs égards : il permet d'établir un socle commun d'accès culturel ; il oblige à repenser les conditions politiques de la diversité culturelle ; il implique le déploiement des actions menées par la Francophonie.

2.2.1 Favoriser un espace francophone de biens communs informationnels

Les biens communs culturels et de connaissance numériques, en particulier le domaine public culturel constituent une richesse appropriable et vectrice de développement culturel en s'appuyant sur la réduction des coûts d'accès, les phénomènes d'attrait pour le patrimoine culturel, en particulier immatériel.

20. cf. notamment : V^e Sommet de la Francophonie (Cotonou, 2-4 décembre 1995) ; VII^e Sommet de la Francophonie, (Hanoï, 14-18 décembre 1997) ; Horizon 2020 Stratégie de la francophonie numérique, 13-14 octobre 2012.

21. *L'avenir que nous voulons*. « Nous constatons que les technologies de l'information et des communications facilitent l'échange d'informations entre gouvernants et gouvernés. À cet égard, il est indispensable d'améliorer l'accès aux technologies de l'information et des communications, en particulier aux réseaux et aux services à haut débit ». [44]

Les conditions juridiques de protection (données publiques, licences d'utilisation, protection par les droits de propriété littéraire et artistique), mais aussi de normalisation technique des données (métadonnées, langage de description de droits) sont essentielles d'abord à la constitution et à la protection puis au développement de la diffusion des données publiques culturelles et à leur accès par le plus grand nombre. Elles forment donc les conditions de possibilité d'une diversité numérique par l'intermédiaire des acteurs publics.

2.2.2 Favoriser un écosystème favorable à la diversité culturelle

Les nouvelles configurations industrielles des filières culturelles favorables aux acteurs numériques de l'aval (informatique, distributeurs numériques, infomédiaires, etc.) constituent, en apparence, des conditions favorables à une plus grande diversité culturelle par abondance de l'offre, mais elles ne sont pas en soi les garanties d'une diversité culturelle numérique durable et d'un développement culturel partagé et plus équilibré et respectueux des cultures dans le monde.

Les effets de la mondialisation numérique et d'acteurs globaux nécessitent plus que jamais de réunir les conditions d'une production locale, régionale, nationale, ouverte à la diversité linguistique et culturelle. Le déploiement du numérique est une véritable opportunité pour les industries culturelles et créatives parce qu'il abaisse les coûts de production et favorise les conditions de diffusion et, dans ces conditions, est vecteur de préservation et fécondité de la diversité culturelle.

Dans ce contexte, les formes d'expression numériques innovantes méritent, au regard d'une diversité culturelle durable, de bénéficier d'appuis spécifiques des politiques publiques culturelles ou de communication. Plus globalement, la diversité culturelle suppose un attachement à l'ensemble de la chaîne de production et diffusion de contenus culturels numériques, que celle-ci soit modifiée en amont par l'ouverture des moyens d'expression, création et production, et en aval par la démultiplication des outils de diffusion.

Profiter de l'opportunité numérique implique la mise en œuvre d'actions et la concentration des politiques en faveur de la diversité culturelle sur un certain nombre de vecteurs :

- la diffusion des TIC, l'acquisition des outils de production (informatique, logiciels, etc.) et d'éducation et formations ainsi que du développement d'usages parallèles, en particulier en direction des entreprises de ces secteurs, notamment sous forme de districts créatifs, particulièrement destinés à de jeunes entrepreneurs et des initiatives public-privé, avec l'appui des mécanismes financiers (FGIC) et un fléchage sur des activités prenant en compte globalement le développement durable ;
- la capacité de soutenir des réseaux de production, diffusion et distribution artistique et culturel locaux, régionaux et nationaux, débouchés naturels de la création et de la production dans le prolongement de l'action du Fonds francophone des inforoutes ;
- la capacité de développer les échanges internationaux : mobilité des artistes et des œuvres ;
- la concentration d'efforts publics, notamment dans les pays du Sud, dans le domaine du patrimoine, notamment immatériel et leur articulation avec l'économie d'un tourisme durable et rendu visible, en particulier par des actions en faveur de la numérisation du patrimoine et de sa promotion.

C'est à ces conditions que la diversité culturelle dans les prochaines décennies pourra trouver un prolongement. Elle implique parallèlement de s'attacher aux conditions d'expression culturelle et de production d'information. S'appuyant, d'une part, sur la baisse rapide des coûts de production culturelle dans la plupart des domaines (musique, vidéo, littérature) et d'information, ainsi que des coûts de diffusion et, d'autre part, sur les aspirations sociales et politiques à l'expression, le numérique implique des formes de gouvernance en amont (structures du réseau, nommage, etc.) et en aval

(formes et économies d'accès, infrastructures d'accès, équipements, désenclavement, appropriation d'usages, etc.) favorisant l'ouverture de la société de l'information au plus grand nombre (réduction de la fracture numérique) autant qu'à la diversité de la production.

La diversité culturelle numérique dans le cadre d'un développement durable est donc à la croisée d'actions en amont de la création culturelle (entreprises, contributeurs, biens communs) et en aval (consommateurs-acteurs, usages). Aussi, le changement sociotechnique du numérique doit-il être compris comme un vecteur du développement durable et du rôle que la culture doit pouvoir y jouer.²²

Une large part de ces axes est déjà mise en œuvre dans le cadre de la stratégie numérique de l'OIF. C'est à une orientation plus marquée en faveur du développement durable qu'elle peut conduire à associer concrètement dans les pays du Nord et surtout du Sud la politique de soutien à la diversité comme partie prenante du développement durable.

2.3 Des politiques culturelles au service des diversités

L'appartenance de la culture au processus de développement durable suggère que des politiques culturelles en faveur de la diversité, d'une part, et, d'autre part, de plus en plus ouvertes aux questions et aux Objectifs de Développement Durable soient reconnues comme spécifiques et nécessaires.

La culture n'est pas seulement à regarder du point de vue de la protection et de la préservation d'un patrimoine commun, mais tout autant comme un catalyseur puissant de créativité, de reconnaissance des identités culturelles au sein des États, de renouvellement de la diversité des expressions artistiques et culturelles, du caractère vivant des patrimoines immatériels, mais encore à l'origine du développement de nouvelles économies et modèles économiques innovants.

La créativité culturelle sur les formes principales que sont le patrimoine durable et la mutation numérique implique des formes d'actions en faveur du développement durable fondées sur les innovations technologiques, sociales et institutionnelles, autrement dit sur une innovation culturelle portée par la diversité des patrimoines, mais inscrites dans notre environnement technique.

Parce que la culture est une condition et une fin du développement humain, tant le tourisme durable que les politiques tournées vers la transition numérique doivent prendre en compte les inégalités et déséquilibres territoriaux. En effet, l'un des enjeux culturels majeurs du développement durable réside dans les déséquilibres territoriaux entre zones urbaines et zones rurales qui viennent s'ajouter aux déséquilibres entre le Nord et le Sud : les écarts d'accès à l'éducation, la santé, la culture, les technologies de l'information se creusant fortement dans les pays du Sud.

Il convient, dans une politique de développement durable, de s'assurer qu'un tourisme durable et que les politiques d'infrastructures numériques contribuent à une politique de rééquilibrage en faveur des zones rurales.

22. L'avenir que nous voulons. [65] «*Nous constatons la capacité qu'ont les technologies de communication, y compris les moyens de connexion et les applications novatrices, de promouvoir l'échange de connaissances, la coopération technique*».

III

L'enjeu stratégique de la culture pour le développement durable

« La démarche de la Francophonie place le respect de la diversité culturelle et linguistique comme une condition nécessaire du développement durable. Le pluralisme culturel fonde des modèles de développement enracinés dans les cultures locales et favorise ainsi l'appropriation de ces modèles par les populations concernées, et une efficacité dans la mise en œuvre. Son rôle fondamental au service du développement durable contribue en outre à la promotion de la paix et à la démocratisation des relations internationales. »

Appel du *Forum de Lyon*, 8 et 9 février 2012

L'agenda international relatif au développement durable depuis les années quatre-vingt-dix et pour la prochaine décennie est une opportunité pour la Francophonie. La prise en compte de la dimension culturelle est en effet admise par *L'avenir que nous voulons*, qui admet :

« Nous prenons note de la diversité naturelle et culturelle du monde et reconnaissons que toutes les cultures et toutes les civilisations peuvent contribuer au développement durable. » [41]

La stratégie de la Francophonie, poursuivie de façon continue depuis la Conférence de Rio, en 1992, et le Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg, en 2002, en vue d'établir la culture comme une dimension légitime, est sans doute fondamentale pour la mise en œuvre du développement durable, et donc comme une dimension à faire reconnaître.

Est-elle en mesure d'obtenir un consensus des États-membres de l'OIF ? S'agit-il de l'essentiel des Objectifs de Développement Durable, alors même que les liens entre culture et processus de développement sont réels, mais parfois ambigus ? Les relais de la société civile sont-ils suffisants quand des enjeux économiques et sociaux semblent parfois plus puissants dans les pays du Sud comme du Nord, etc. De ces réponses dépend la capacité de la culture à porter le mouvement vers le développement durable.

3.1 La culture, porteuse de démocratie, d'interculturalité, de cohésion sociale et de nouvelles gouvernances notamment territoriales

L'écosystème numérique culturel et informationnel contribue à la poursuite d'autres Objectifs de Développement Durable comme les « TIC vertes » ou écoresponsables alors que les effets des TIC sur l'environnement sont l'objet d'analyses contrastées, la formation de situations d'innovations et de créativité économiques (entrepreneuriats, partenariats), d'innovations sociales, en particulier pour la jeunesse, la réduction des inégalités de genre si l'accès aux TIC et à leurs usages est favorisé pour les femmes, le développement de l'éducation et de la formation, des formes de gouvernance plus horizontales et participantes.

Ces principes qui vont au-delà de l'approche traditionnelle de la défense de la diversité culturelle et linguistique sont de nature à créer des liens plus forts avec les Objectifs de Développement Durable et en mesure de susciter des formes d'adhésion de la société civile (par ex. *Forum de Lyon*). Pour autant, ils ne font pas encore partie de la conscience des États et ils supposent des logiques gouvernementales plus fortes, la mise en œuvre de Stratégies nationales de développement durable étant très variée selon la plupart d'entre eux et prenant rarement en compte la dimension culturelle du développement durable.

3.2 L'accès à la culture, à l'éducation et à l'information, facteur du développement durable

L'un des fondements de l'OIF – l'accès à la culture et à l'éducation – participe plus directement que la diversité culturelle – à la poursuite des Objectifs de Développement Durable.

De ce point de vue, la Francophonie a été particulièrement active et efficace à travers la constitution des Centres de lecture et d'animation culturelle et la programmation planifiée récente²³. Leur action²⁴, inscrite d'abord dans une perspective d'éducation et d'accès à la culture, en particulier par la lecture, mérite d'être ouverte, d'une part, à une approche plus large de la culture – passage de la culture de la lecture/imprimé aux cultures numériques – et, d'autre part, au passage d'une logique éducative et culturelle d'accès aux savoirs à une culture du développement durable à travers un élargissement des missions de développement économique et social.

Comme modèle micro institutionnel territorialisé, dotés d'une forte image culturelle et pédagogique, ces centres contribuent à toucher des Objectifs de Développement Durable, en premier lieu par la lutte contre l'extrême pauvreté, mais en touchant particulièrement la jeunesse, en favorisant l'égalité hommes/femmes, les enjeux sanitaires, l'inclusion sociale, l'attention aux modes de consommation et de production.

De ce point de vue, les Centres de lecture et d'animation culturelle peuvent dépasser les objectifs initiaux qu'ils poursuivent en s'appuyant sur leurs résultats induits sur d'autres champs : réussite éducative, intégration des publics féminins, promotion sanitaire et santé des enfants.

La culture et l'accès aux savoirs apparaissent comme des facteurs favorables à la réalisation d'Objectifs de Développement Durable.

23. OIF – *Programme 2010/2013* [http://www.francophonie.org/IMG/pdf/OIF_programme-2010-2013.pdf]

24. OIF, *CLAC, 20 ans d'expérience dans les pays francophones*. [http://www.francophonie.org/IMG/pdf/CLAC_Francais-2.pdf]

3.3 Une question intellectuelle à poursuivre : de la « culture » aux droits et au sens humain du développement durable

Les bases intellectuelles de l'inscription de la culture dans les processus de négociations relatifs au développement durable sont nombreuses, d'origines diverses, de registres différents (juridique, économique, philosophique, pratique). Cette richesse devrait être une force, car elle permet de concerner un grand nombre d'États en faveur de la reconnaissance d'une quatrième dimension culturelle du développement durable.

Ainsi, l'approche de l'UNESCO combine une analyse économique établie fondée sur l'hypothèse du développement d'une « économie créative », la défense des droits humains à la culture et celle des nouveaux modes de production et de consommation, particulièrement de l'économie immatérielle. Une part croissante des programmes de l'UNESCO en faveur de l'éducation pour tous (EPT), intègre désormais l'Éducation pour le développement durable (EDD), comme les actions en faveur du patrimoine prennent en compte les enjeux du développement durable.

Les initiatives en faveur des *Agenda 21 Culture* sont principalement portées par les villes, y compris des métropoles, ce qui n'est pas favorable à une approche équilibrée des territoires au regard du développement durable. Les analyses fondées sur les droits culturels sont souvent détachées, voire opposées, à celles qui s'appuient sur la diversité culturelle, leur version marchande.

Il en résulte une multitude d'entrées en faveur d'un Objectif de Développement Durable qui ne soulignent pas assez que l'ensemble du processus concerne la relation entre l'environnement et l'humanité et pour cette dernière la restauration du sens du développement et du développement durable, alors même que c'est la culture comme écosystème du sens qui est probablement en jeu.

IV

(Re)formulation d'Objectif de Développement Durable

La *Déclaration de Rio+20*, si elle permet une avancée significative dans la prise en compte de la culture dans la démarche du développement durable, ne va pas pour autant jusqu'à sa reconnaissance comme dimension essentielle.

Deux stratégies sont alors possibles pour une meilleure prise en compte de la dimension culturelle du développement :

- la poursuite d'une stratégie favorable à l'inscription d'un objectif spécifique à la culture ;
- l'imprégnation de la culture – vecteur du développement durable – parmi les cibles des objectifs en faveur du développement durable.

4.1 Hypothèse 1 : la constitution d'un « ODD culture »

Cette approche suppose d'associer l'objectif dit « culturel » à d'autres aspects du développement durable pour susciter une adhésion et donc largement sortir des approches traditionnelles du développement durable.

Dans cette perspective, ce sont les sous-objectifs qui sont déterminants d'une stratégie de cette nature, soit qu'ils appartiennent à une logique « PIB Bonheur », soit qu'ils relèvent des transformations économiques et sociales, notamment des Modes de Consommation et de Production Durables (MCPD), ou de l'Éducation qui sont tous favorables au développement durable, soit encore qu'ils participent au développement de la société de l'information, laquelle ne devra pas manquer d'une dimension en faveur du développement durable, par l'accès aux infrastructures comme par l'accès aux savoirs et notamment par le développement de l'EDD.

Objectif de Développement Durable

DIVERSITÉ ET VALEURS CULTURELLES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

1. Accès et participation des citoyens à la culture et ses diversités, en particulier par l'éducation pour tous en se concentrant sur la jeunesse et les femmes et en l'associant au développement durable.
2. Amélioration des transmissions éducatives et culturelles par la prise en compte des genres et de leurs inégalités en particulier à travers les initiatives de la société civile.
3. Soutenir le développement d'activités économiques culturelles, créatives durables par des MCPD, dans le domaine du tourisme durable, de la préservation des patrimoines, de l'urbanisme et de l'architecture.
4. Parallèlement au développement des infrastructures de communication sur l'ensemble des territoires, contribution par des biens communs à un espace numérique culturel divers.

Les quatre sous-indicateurs proposés cherchent à toucher, d'une part, des facteurs structurants d'un développement culturel et informationnel durable et, d'autre part, à l'associer aussi étroitement que possible à d'autres Objectifs de Développement Durable.

1. **Accès et participation des citoyens à la culture et ses diversités, en particulier par l'éducation pour tous en se concentrant sur la jeunesse et les femmes et en l'associant au développement durable.**

Au titre des droits humains, l'accès à la culture demeure un objectif pour une large part de la population qui se combine avec l'ODD d'accès à l'éducation. Il justifie aussi une polarisation de l'action en direction de deux catégories de la population au cœur du caractère durable de la culture : les jeunes et les femmes, qui sont à la fois victimes d'inégalités de genre et occupent une fonction centrale de transmissions éducatives et culturelles. Il implique des actions protectrices des cultures des peuples autochtones, des savoirs et de leurs modes de transmission.

2. **Amélioration des transmissions éducatives et culturelles par la prise en compte des genres et de leurs inégalités, en particulier à travers les initiatives de la société civile.**

Ce second volet développe le point précédent, mais en cherchant à rendre nécessaires des actions, des programmes et le soutien aux initiatives issues de la société civile. Il s'agit d'accorder une place plus grande à cette dimension transversale.

3. **Soutenir le développement d'activités économiques culturelles, créatives durables par des MCPD, dans le domaine du tourisme durable, de la préservation des patrimoines, de l'urbanisme et de l'architecture.**

Lié aux objectifs relatifs aux MCPD, ce sous-objectif tend à associer les politiques nationales ou infranationales ainsi que les acteurs privés culturels, industriels ou non, à la prise en compte du développement durable sur le terrain de la production et de la consommation dans deux domaines

en particulier : le tourisme et le patrimoine durable, qui concerne l’ensemble des États, le développement des industries culturelles et créatives, qui concerne un nombre croissant d’États comme vecteur de développement économique et social.

4. Parallèlement au développement des infrastructures de communication sur l’ensemble des territoires, contribution par des biens communs à un espace numérique culturel divers.

Fondé sur les tendances à moyen et long terme de déploiement de la société de l’information à travers les infrastructures de réseaux, en particulier internet et la téléphonie mobile, ce sous-objectif entend les associer à la formation d’un espace public numérique favorable à la diversité culturelle, l’accès à des ressources éducatives et scientifiques.

4.2 Hypothèse 2 : la constitution de « cibles culture » dans d’autres ODD pour porter humainement le développement durable

Une seconde approche, plus pragmatique et tenant compte des difficultés rencontrées pour l’établissement et la reconnaissance de la culture comme dimension du développement durable, consiste, en vue des Objectifs de Développement Durable, à s’appuyer sur la capacité de la culture, de la diversité culturelle, du patrimoine culturel, de l’accès aux TIC, du lien culture-éducation, pour favoriser leur atteinte. Selon cette approche, peuvent être privilégiées des cibles associées aux Objectifs de Développement Durable, en particulier dans les directions suivantes :

4.2.1 La culture dans l’éducation

L’objectif fondamental de développement de l’accès à l’éducation pour tous, notamment en vue de l’emploi de la jeunesse, suppose un volet culturel important. Aussi, peut-on envisager de constituer une cible particulière qui cherche à « Garantir à tous l’accès à l’éducation pour le développement durable et dans la diversité culturelle ». Il s’agit donc d’intégrer dans l’éducation un volet culturel et artistique à la fois en faveur des patrimoines propres et ouverts aux cultures du monde.

En effet, si l’alphabétisation demeure le vecteur éducatif central et la condition d’une appropriation de chaque culture, le développement durable suppose la transmission des patrimoines culturels de chacun, condition de la transmission des identités culturelles, d’une diversité culturelle durable à l’échelon global.

Cet aspect fondamental de l’éducation contribue à la créativité individuelle et collective, favorable au développement économique et social. Dans le cadre d’une approche mondiale du développement durable, cette cible ne peut s’atteindre que dans une approche radicalement ouverte sur la diversité culturelle ; aussi, l’intégration de ce volet culturel et artistique à l’éducation pour tous implique un volet de connaissance des autres cultures dans le cadre du dialogue interculturel.

4.2.2 L’accès aux TIC et aux savoirs

Au-delà de l’éducation et en direction notamment de la jeunesse, développer l’accès aux TIC et aux équipements d’accès aux savoirs et biens culturels numériques dès le plus jeune âge occupe une position stratégique pour les générations futures comme pour la diversité culturelle.

En effet, l'accès aux TIC a commencé à devenir une condition essentielle d'accès des jeunes à l'emploi. C'est un déterminant d'inclusion économique et sociale contre les fossés numériques et sociaux. Or l'attrait des TIC est souvent fondé sur l'accès aux savoirs et aux biens culturels en particulier auprès des jeunes. Cette double dimension – accès aux infrastructures et aux savoirs et à la culture – oblige les acteurs à constituer des offres éducatives, culturelles avec les infrastructures comme autant de plans d'action en faveur de la jeunesse, de sa pleine participation au développement économique, à la transmission des cultures ainsi qu'aux savoirs relatifs à l'EDD. L'enjeu consiste donc à développer l'accès aux TIC et aux équipements d'accès aux savoirs et biens culturels numériques dès le plus jeune âge.

4.2.3 La transformation des comportements de consommation et de production pour les générations futures

La transition de modes de production et de consommation en vue du développement durable est un fait culturel qui s'appuie sur les modes de vie, les patrimoines de ressources naturelles, mais aussi les patrimoines culturels concernant la production et les modes de consommation. Aussi comprend-elle une forte dimension éducative et culturelle, tant à l'égard de la production que de la consommation. C'est notamment ainsi qu'une telle transition est de nature à participer à lutter contre la pauvreté.

C'est pourquoi l'objectif d'évolution des Modes de Consommation et de Production Durables doit disposer d'une cible éducative et culturelle, comprenant un volet médiatique et numérique.

4.3 Les partenariats stratégiques

L'OIF a largement œuvré depuis deux décennies en faveur de la prise en compte de la dimension culturelle dans le processus engagé depuis le *Sommet de la terre*, jusqu'à *Rio+20*. La crise de modèle de développement allant en croissant, il convient de réactiver des partenariats stratégiques pour renforcer une telle prise en compte, en s'appuyant évidemment sur une institution comme l'UNESCO, mais aussi sur des initiatives de la société civile.

La question de la diversité culturelle doit être abordée, d'une part, avec l'UNESCO, et, d'autre part, avec des acteurs de la société civile.

4.3.1 L'UNESCO, partenaire privilégié

L'UNESCO est évidemment le partenaire majeur à coaliser pour la prise en compte des aspects culturels et éducatifs du développement durable.

La Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel de 1972²⁵ a associé le double mouvement en faveur de la Culture et des espaces naturels. Elle porte en elle la prise en compte d'un lien fort entre culture et développement durable. Elle s'est récemment traduite par le Plan d'action stratégique pour la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial 2012-2022 et plus spécifiquement « Le Programme sur le patrimoine mondial et le tourisme durable ».

25. Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel/ de 1972
[http://whc.unesco.org/documents/publi_basictxts_fr.pdf]

Cette prise en compte dans les programmes relatifs au patrimoine de l'UNESCO du développement durable peut constituer un lien avec d'autres programmes, comme le Programme d'éducation des jeunes au patrimoine mondial. Mais en réalité, la dimension transversale du développement durable se traduit par des actions multiformes de l'UNESCO, en particulier pour l'Éducation au développement durable²⁶. Par ailleurs, l'UNESCO a commencé à développer une stratégie spécifique en faveur du développement durable, à travers les Objectifs du Millénaire, qui se diffuse dans la plupart de ses programmes²⁷.

4.3.2 Des acteurs de la société civile

Les principaux acteurs à mobiliser sont ceux qui ont pris pour base l'*Agenda 21 Culture*²⁸. Des acteurs comme Cités et Gouvernements Locaux (CGLU) sont déjà très actifs dans les processus internationaux en faveur de la prise en compte d'une quatrième dimension au développement durable que serait la culture et au cœur d'un grand nombre d'initiatives et de projets en particulier dans le cadre des villes, en particulier pour le patrimoine, l'architecture, le tourisme durable et la cohésion sociale.

26. Education au développement durable
[\[http://www.unesco.org/new/fr/education/themes/leading-the-international-agenda/education-for-sustainable-development/\]](http://www.unesco.org/new/fr/education/themes/leading-the-international-agenda/education-for-sustainable-development/)

27. cf. Programmes en lien avec les Objectifs du Millénaire
[\[http://www.unesco.org/new/fr/natural-sciences/environment/water/wwap/facts-and-figures/millennium-development-goals/\]](http://www.unesco.org/new/fr/natural-sciences/environment/water/wwap/facts-and-figures/millennium-development-goals/)

28. [\[http://www.agenda21culture.net/index.php?option=com_content&view=article&id=44&Itemid=58&lang=fr\]](http://www.agenda21culture.net/index.php?option=com_content&view=article&id=44&Itemid=58&lang=fr)



L'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), dénommé Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF) jusqu'au 31 janvier 2013, est un organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie, né en 1988 de la volonté des chefs d'État et de gouvernement des pays francophones.

Basé à Québec, l'Institut a aujourd'hui pour mission de contribuer :

- à la formation et au renforcement des capacités des différentes catégories d'acteurs de développement des pays de l'espace francophone dans les secteurs de l'énergie et de l'environnement pour le développement durable ;
- au développement de partenariat dans les secteurs de l'énergie et de l'environnement pour le développement durable.

Dans le cadre de sa programmation 2010-2013, mise en œuvre en synergie avec les autres programmes de l'Organisation internationale de la Francophonie et notamment ceux issus de la mission D du Cadre stratégique décennal de la Francophonie : « Développer la coopération au service du développement durable et de la solidarité », l'IFDD :

- Contribue à l'élaboration de politiques et stratégies nationales de développement durable et à leur mise en œuvre dans les domaines de l'énergie et de l'environnement ; forme et renforce les capacités des cadres et des professionnels à l'utilisation et à la maîtrise des outils de gestion de l'environnement pour le développement durable.
- Soutient la participation des pays aux négociations internationales sur l'environnement et le développement durable ainsi que la mise en œuvre des conventions, par des concertations, des appuis techniques et la mobilisation d'experts.
- Développe des partenariats, publie des guides, des revues spécialisées et des ouvrages scientifiques et techniques en français dans les domaines de l'énergie et de l'environnement.
- Anime des réseaux d'information et d'expertise pour le développement durable.
- Exerce toute autre fonction que lui confieraient les instances compétentes de l'OIF.

INSTITUT DE LA FRANCOPHONIE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE (IFDD)

56, rue Saint-Pierre, 3^e étage

Québec (QC) G1K 4A1

CANADA

Téléphone : 1 418 692 5727 / Télécopie : 1 418 692 5644

ifdd@francophonie.org

www.ifdd.francophonie.org

www.mediaterre.org

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est une institution fondée sur le partage d'une langue, le français, et de valeurs communes. Elle rassemble à ce jour 77 États et gouvernements dont 57 membres et 20 observateurs.

Présente sur les cinq continents, l'OIF mène des actions politiques et de coopération dans les domaines prioritaires suivants : la langue française et la diversité culturelle et linguistique ; la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ; l'éducation et la formation ; le développement durable et la solidarité. Dans l'ensemble de ses actions, l'OIF accorde une attention particulière aux jeunes et aux femmes ainsi qu'à l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

Le Secrétaire général conduit l'action politique de la Francophonie, dont il est le porte-parole et le représentant officiel au niveau international. Abdou Diouf est le Secrétaire général de la Francophonie depuis 2003.

57 États et gouvernements membres

Albanie • Principauté d'Andorre • Arménie • Royaume de Belgique • Bénin • Bulgarie • Burkina Faso • Burundi • Cambodge • Cameroun • Canada • Canada-Nouveau-Brunswick • Canada-Québec • Cap-Vert • République centrafricaine • Chypre • Comores • Congo • République démocratique du Congo • Côte d'Ivoire • Djibouti • Dominique • Égypte • Ex-République yougoslave de Macédoine • France • Gabon • Ghana • Grèce • Guinée • Guinée-Bissau • Guinée équatoriale • Haïti • Laos • Liban • Luxembourg • Madagascar • Mali • Maroc • Maurice • Mauritanie • Moldavie • Principauté de Monaco • Niger • Qatar • Roumanie • Rwanda • Sainte-Lucie • Sao Tomé-et-Principe • Sénégal • Seychelles • Suisse • Tchad • Togo • Tunisie • Vanuatu • Vietnam • Fédération Wallonie-Bruxelles.

20 observateurs

Autriche • Bosnie-Herzégovine • Croatie • République dominicaine • Émirats arabes unis • Estonie • Géorgie • Hongrie • Lettonie • Lituanie • Monténégro • Mozambique • Pologne • Serbie • Slovaquie • Slovénie • République tchèque • Thaïlande • Ukraine • Uruguay.

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

19-21, avenue Bosquet, 75007 Paris France

Tél. : +33 (0)1 44 37 33 00

www.francophonie.org



INSTITUT DE LA FRANCOPHONIE
POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
IFDD

56, RUE SAINT-PIERRE, 3^e ÉTAGE – QUÉBEC (QC) G1K 4A1 CANADA
TÉL. +1 418 692 5727 – TÉLÉCOPIE +1 418 692-5644
ifdd@francophonie.org – www.ifdd.francophonie.org

L'IDFF est un organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie.